



Divorce et garde des enfants

Par **mamyloinloin**, le **18/10/2014** à **09:11**

bonjour

j renouvelle ma demabde d il y a quelques jours

il semblerait que l'on peut obtenir son divorce dans les deux ans qui suivent les démarches à condition d'avoir demandé au départ l'aide d'un huissier

je pense que la présence d'un avocat doit suffire

pouvez vous me renseigner car mon amie vit une vraie galère, son ex trouvant toujours des prétextes pour repousse la confrontation. A SAVOIR QU'ILS SONT PASSÉS EN CONCILIATION

MAMYLOINLOIN